

## construire le rapport de force, MAINTENANT





© F. BLANC



p. 4 à 8

DESSIN : JEAN-LUC BOIRE



p. 11 à 14

© SINOPIREA



p. 16

## ACTU (pages 4 à 8)

Pour nos droits,

construire une mobilisation interprofessionnelle

- CCN de FO : « Préparer le rapport de force et la grève ».
- Retraites : une réforme inacceptable pour FO.
- Assurance chômage : le gouvernement s'obstine.
- Lycée professionnel :

FO conteste une réforme qui le liquiderait.

- Budget 2023 : dans le viseur, l'objectif de 2027.
- Face à l'inflation, le combat de FO pour intégrer des clauses de revoyure salariale.

## DROIT (page 9)

- Règlement intérieur et pouvoirs du syndicat.

## DOSSIER (pages 11 à 14)

- Préserver le cadre national de l'école, pour FO c'est fondamental.

## INTERNATIONAL (page 16)

- Lutte contre le travail forcé : une première étape franchie en Europe.
- Salaires minimaux européens : une directive en attente de ratification.

## NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 17 à 21)

- En annulant les élections professionnelles d'Orpea, la justice donne raison à FO.
- Chambres de métiers : des négociations en vue.
- Worldline : grève pour la hausse des salaires.
- Air France : après un gel de deux ans, un geste sur les salaires.
- Salaires dans l'énergie : FO appelle à une journée de « mobilisation forte » lors de la prochaine CPPNI.
- Le Mans : grève des transports pour une réorganisation humaine du travail.
- En Île-de-France, FO unit ses forces pour gagner les élections.
- Défendre les agents et les usagers.

## MÉMOIRE (page 22)

- Ils nous ont quittés : Claude Pitous et Yoann Mahoudeau.

## PORTRAIT (page 23)

- Emmanuel Baudin, nouveau secrétaire général de la FAGE-FO : « L'objectif c'est le développement de la fédération ».

**inFO militante**, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Encres à base d'huiles végétales et papier issu de la gestion durable des forêts

Rédaction en chef : V. Forgeront.  
Rédaction : Sandra Déraillot, Ariane Dupré, E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert, M. Pourcelot.  
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.  
Conception de la maquette : V. Pfohl.  
Ont également contribué à ce numéro : C. Bouvier, F. Darcillon.

Abonnements : V. Rigaut. Mél. : vrigaut@force-ouvriere.fr  
Imprimé par P. IMAGE.  
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174  
Dépôt légal septembre 2022.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.  
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : infomilitante@fopresse.fr  
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



© F. BLANC

L'éditorial de Frédéric Souillot  
Secrétaire général @SouillotFo sur Twitter

**FO**

# PRÉSERVER NOS RETRAITES, LA MÈRE DES BATAILLES!

**L**e gouvernement l'affirme et le répète : notre système de retraite serait de nouveau en danger, les déficits menacent, il faut agir rapidement pour décaler progressivement l'âge effectif de départ à la retraite.

Une mesure dite paramétrique, repoussant l'âge légal de départ à la retraite et/ou allongeant la durée de cotisation, pourrait compléter le projet de loi de finances de la Sécurité sociale par voie d'amendement. Pourtant, le rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) publié le 15 septembre 2022 montre que l'état de notre système de retraite est loin d'être inquiétant. Un excédent de 900 millions d'euros a été dégagé en 2021, malgré la crise sanitaire, et il pourrait atteindre 3,2 milliards d'euros en 2022. Si le solde global du régime risque de se dégrader après 2023, les déficits resteraient maîtrisés, compris entre 0,5% et 0,8% du PIB, le système revenant à l'équilibre après 2030.

Rien d'alarmant donc, pas plus aujourd'hui qu'il y a cinq ans. Souvenons-nous, en 2017, le président nouvellement élu souhaitait engager une réforme profonde visant à créer un système universel par points. Il expliquait alors qu'après vingt ans de réformes passées, le problème des retraites n'était plus financier. Il ajoutait même que c'était possible de faire une réforme plus profonde.

Or, la lecture du rapport du COR de 2017 montre que les projections d'alors n'étaient pas très différentes de celles d'aujourd'hui. Le poids des dépenses de retraite dans le PIB est resté stable, et surtout le rapport indiquait que le système resterait déficitaire jusqu'en 2040 dans tous les scénarios, mais pourrait renouer

avec les excédents à long terme avec des hypothèses de croissance favorables. Les déficits étaient estimés entre 0,6% et 0,8% du PIB, à peu de choses près ce que prévoit le COR dans son récent rapport.

Dit autrement, ce qui n'était pas un problème financier il y a cinq ans en serait devenu un aujourd'hui! Ne nous y trompons pas, si le problème n'est pas l'équilibre du système, c'est que l'objectif du gouvernement est ailleurs : détourner les cotisations retraite pour financer d'autres dépenses. C'est ce que la Première ministre a déjà laissé entendre : revaloriser les petites pensions, financer le grand âge...

***FO s'opposera  
à toute réforme  
conduisant à réduire  
les droits à la retraite***

Rappelons que la retraite est le résultat de l'action syndicale. Notre système par répartition permet d'assurer la solidarité entre les salariés et entre actifs et retraités. Il faudra compter sur FO pour les défendre! FO s'opposera à toute réforme conduisant

à réduire les droits à la retraite et à faire travailler plus longtemps pour en bénéficier, et à toute mesure remettant en cause les régimes de retraite existants. Pour FO, il convient de travailler sur les moyens de développer l'emploi, notamment des seniors et sur l'aménagement de leurs fins de carrière.

Le CCN nous a donné mandat les 21 et 22 septembre dernier « pour proposer aux organisations syndicales l'organisation en commun d'une mobilisation interprofessionnelle, c'est-à-dire de la grève, comme en 2019, pour obtenir du gouvernement qu'il renonce à toutes ses contre-réformes. Afin de préparer le rapport de force et la grève, le CCN propose à toutes les structures (fédérations, unions départementales, syndicats) une grande campagne de réunions et assemblées avec les syndiqués et les salariés ». Soyons prêts pour la mère des batailles!

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : [www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)



# Pour nos droits, construire la m

Premier depuis le congrès confédéral de Rouen, le CCN des 21 et 22 septembre a réaffirmé la détermination de FO à soutenir les salariés dans leurs revendications de hausse des salaires. Il a redit aussi toute sa combativité à lutter contre les projets gouvernementaux destructeurs de droits. Ainsi, dans sa résolution, le comité confédéral national « *mandate le bureau confédéral pour proposer aux organisations syndicales l'organisation en commun d'une mobilisation interprofessionnelle, c'est-à-dire de la grève, comme en 2019, pour obtenir du gouvernement qu'il renonce à toutes ses contre-réformes* ».

## CCN de FO : « Préparer le retour de force et la grève »

« *Enough is enough* », lançait, au cours du comité confédéral national de FO, Philippe Mano pour l'UD de la Gironde. Ce « *trop c'est trop* », référence aux attaques contre les droits, résume à lui tout seul l'humeur des délégués lors de leurs interventions (une cinquantaine) à la tribune du CCN, qui se tenait les 21 et 22 septembre au siège de la confédération à Paris. Car en cette rentrée, les salariés, chômeurs et retraités sont aux prises avec des dépenses contraintes qui s'alourdissent, notamment celles dues à l'envolée des prix de l'énergie. Or, les salaires ne sont pas assez augmentés, quand ils le sont, les minima sociaux et les pensions ne sont pas assez revalorisés. Ponctuelles et limitées, les mesures gouvernementales de cet été pour le pouvoir d'achat n'ont rien réglé. Dans les entreprises, dans les branches, les salariés bataillent pour notamment faire activer les clauses de revoyure et obtenir des négociations salariales, soulignaient nombre de délégués à la tribune du CCN. Mais, dans le même temps, les attaques pleuvent sur le monde du travail. En cause notamment, les réformes

que l'exécutif compte mener concernant, entre autres, l'Assurance chômage et les retraites. « *Repousser l'âge de départ en retraite, augmenter la durée de la cotisation ... Toutes les organisations sont contre. FO a dit son opposition et on tiendra!* », martelait Frédéric Souillot, le secrétaire général de FO. « *Le gouvernement serait assez fou pour appuyer sur le bouton des retraites quand le pays est à feu et à sang et ne peut plus se chauffer?!* », s'indignait Franck Bergamini (UD des Bouches-du-Rhône). Par cette réforme, « *Il s'agit d'afficher à l'Europe le retour [de la France, NDLR] sous les 3% de déficit public* » en 2027, soulignait Éric Péres (UCI-FO-Cadres). « *Ce que nous avons fait en 2010 et 2019 [sur les retraites, NDLR], nous saurons le refaire* », avertissait Frédéric Bochard (UD du Puy-de-Dôme).

**« Que le gouvernement renonce à ses contre-réformes! »**

Quant à la réforme de l'Assurance chômage, dénonçait Valentin Rodriguez



# Mobilisation interprofessionnelle

## Rapport

(FO-Métaux), ce serait une « double peine! », les salariés perdant leur emploi, donc leur rémunération, puis l'allocation chômage. « *Aucun syndicat n'est pour ce contrat cyclicité [modulation de l'allocation en fonction de la conjoncture, NDLR] et la diminution des droits des chômeurs. FO a voté contre partout où nous avons été sollicités!* », rappelait Frédéric Souillot. « *C'est à ceux qui n'ont rien qu'on demanderait de faire des efforts?!* », fulminait Sébastien Busiris (FEC-FO). Massivement adoptée, la résolution du CCN « *mandate le bureau confédéral pour proposer aux organisations syndicales l'organisation en commun d'une mobilisation interprofessionnelle, c'est-à-dire de la grève, comme en 2019, pour obtenir du gouvernement qu'il renonce à toutes ses contre-réformes. Afin de préparer le rapport de force et la grève, le CCN propose à toutes les structures (fédérations, unions départementales, syndicats) une grande campagne de réunions et assemblées avec les syndiqués et les salariés.* »

Valérie Forgeron

## Retraites : une réforme inacceptable pour FO

La tension monte entre le gouvernement et les syndicats sur le sujet explosif de la réforme des retraites. Le 19 septembre, une réunion avec Olivier Dussopt autour des conclusions du dernier rapport annuel du Conseil d'orientation des retraites a viré au dialogue de sourds, selon Michel Beaugas, négociateur FO : « *Il nous a soutenu que les perspectives étaient terribles, qu'il fallait réformer d'urgence. Or, c'est faux. Les chiffres n'ont rien d'alarmant : la part des retraites restera stable à long terme, entre 13% et 14% du poids du PIB d'ici 2070.* » FO rappelle en outre que le système des retraites était excédentaire de 900 millions d'euros en 2021. Le ministre du Travail continue de marteler l'urgence d'une réforme, évoquant un déficit des retraites « *de plus de 12 milliards d'euros en 2027, une vingtaine de milliards d'ici 2030* ». FO, comme tous les syndicats, est vent debout contre le principe de faire travailler les salariés

encore plus longtemps, alors que les réformes antérieures (recul à 62 ans, allongement de la durée de cotisation à 43 ans, désindexation des pensions) les pénalisent déjà injustement. Sur le fond, « *le véritable objectif du gouvernement est de diminuer les dépenses publiques, comme il s'y est engagé dans son programme de stabilité européen. Les retraites constituant 25% de ces dépenses, il entend les réduire* », fustige Michel Beaugas.

**« Mobiliser nos militants peut aller vite »**

L'exécutif fait monter la pression. Le 26 septembre sur BFM TV, Élisabeth Borne a réaffirmé une réforme « *à l'été 2023* », « *décalant progressivement l'âge de départ effectif à la retraite* ». Le choix de la méthode pour la réforme devrait être dévoilé cette semaine, indiquait la Première ministre. « *Le gouvernement envisage toutes les voies : la réforme pourrait passer par une courte négociation avec les syndicats avant un projet de loi. Voire un amendement au projet de loi de financement de la Sécurité sociale, et même un recours au 49-3!* », explique Michel Beaugas, qui dénonce « *un passage en force* ». Quelle que soit l'option retenue, il prévient : si le gouvernement touche à l'âge de départ en retraite ou allonge la durée de cotisation, « *nous appellerons à la manifestation et à la grève* », « *mobiliser nos militants peut aller vite* ». Présenté le 26 septembre en Conseil des ministres, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2023 sera débattu à l'Assemblée à partir du 20 octobre. FO, qui souhaite construire une mobilisation la plus large possible pour obtenir le retrait de cette réforme, va solliciter les autres syndicats.

Ariane Dupré



© F. BLANC



# Pour nos droits, construire la mo

## Budget 2023 : dans le viseur, l'objectif de 2027

La France est « à l'euro près », indiquait le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, le 26 septembre, jour de la présentation, entre autres, du projet de loi de finances (PLF) pour 2023. Le taux de la croissance, estimée à 1% l'an prochain (et l'inflation à 4,3%) est jugé optimiste par les économistes. L'OCDE la prévoit à 0,6%, quand la Banque de France n'écarte pas une récession. Pour le gouvernement, l'objectif est 2027, année où, a-t-il décidé, le déficit public devra s'afficher à moins de 3% du PIB, selon la règle européenne, suspendue depuis 2020. Selon le PLF, en 2023 les dépenses nettes de l'État baisseraient de 13,2 milliards d'euros. Les crédits budgétaires reculeraient de 4,9 milliards. Le PLF, qui intègre les mesures « pour le pouvoir d'achat » décidées cet été, affiche une quasi-stabilité



© ERIC TSCHAIENRA

## Lycée professionnel : FO conteste une réforme qui le liquiderait

« Nous préparons à un métier, pas à un emploi » s'insurge Christophe Auvray, pour le SNEETA-FO (premier dans le secteur), en amont d'une concertation sur le lycée professionnel (LP) prévue cet automne. Les syndicats, notamment FO, craignent que la réforme envisagée pour 2023 fasse entrer « de force » l'apprentissage dans les lycées professionnels. Parallèlement, l'exécutif fixe l'objectif d'un million de contrats d'apprentissage par an en France.

### Vers un diktat des entreprises?

Par ce projet de réforme, semblant consacrer l'échelon du bassin d'emploi, il s'agirait, au risque de diminuer le temps

d'enseignement, d'augmenter la présence des élèves dans les entreprises ou encore d'accroître la représentation de celles-ci dans les instances des lycées professionnels... Ce dernier point, associé à l'arrêt de filières, « mène à la casse du choix des jeunes », s'insurgeait, devant le CCN de FO, Henri Lalouette, (UD de Charente), lui-même professeur en LP. « Si on retire du français ou des humanités, les élèves visant un BTS seront en difficulté », pointe Christophe Auvray. Et comment les profs assureront-ils le suivi des stages tout en enseignant aux élèves restés en cours? Que deviendront les postes d'enseignement des filières supprimées? Les critiques s'accumulent sur la réforme.

Sandra Déraillot

des crédits et des plafonds d'emplois publics hormis dans quelques secteurs, par des tentatives de rattrapages, modestes, de la pénurie d'effectifs et de l'absence récurrente d'investissements (numériques, immobiliers, matériels...) depuis des années.

### Et cependant le Medef n'est pas content!

Plus largement, alors que les dépenses publiques reculeront de 1,5% (en volume), le gouvernement « continuera d'alléger et de simplifier la fiscalité des entreprises », ainsi la suppression, sur deux ans, de la CVAE, censée « permettre » des relocalisations. En 2023, les recettes fiscales de l'État baisseraient, notamment « par la baisse de l'impôt sur les sociétés (-3,7 milliards d'euros) ». Tandis qu'une enveloppe de 3,5 milliards d'euros est prévue pour aider les employeurs dans l'embauche d'apprentis/alternants... Dès le 26 septembre, le Medef fustigeait l'excès de dépenses publiques du projet de loi. Cet été, la commission des affaires économiques du Sénat estimait qu'exonérations et aides directes bénéficiant aux entreprises représentaient désormais plus de 300 milliards d'euros par an.

Valérie Forgeront

# Mobilisation interprofessionnelle

## Assurance chômage : le gouvernement s'obstine

**M**algré l'opposition unanime des organisations syndicales, le calendrier se poursuit sur la mise en place d'une nouvelle réforme de l'Assurance chômage. Le projet de loi visant à prolonger jusqu'à fin 2023 les règles actuelles d'indemnisation doit être examiné par les députés dès le 3 octobre. Le gouvernement veut profiter de ce délai de quatorze mois pour mettre en place une modulation de l'indemnisation chômage en fonction de la situation économique, afin d'amoinrir les droits des demandeurs d'emploi lorsque la conjoncture est favorable. Le ministre du Travail, Olivier Dussopt, a annoncé l'ouverture prochaine d'une concertation avec les interlocuteurs sociaux.

Le Comité confédéral national (CCN) FO, réuni à Paris les 21 et 22 septembre 2022, a rappelé son opposition à toute réforme

nouvelle visant à réduire les droits des demandeurs d'emploi et revendiqué le retour aux conditions d'indemnisation issues de la convention de 2017. Il a aussi appelé à redonner toute sa place à la négociation collective.

### Le chantier de France Travail a démarré

Le CCN a par ailleurs fait part de son opposition à France Travail, nouvel opérateur du service public de l'Emploi que le gouvernement veut mettre en place pour 2024. Cette future entité vise à coordonner tous les acteurs concernés par l'insertion des demandeurs d'emploi. Une phase de concertation et de préfiguration de cette structure vient de commencer. La première réunion du « comité des parties prenantes » de France Travail s'est



tenue le 23 septembre, en présence de FO. Avec cette nouvelle entité, Michel Beaugas, secrétaire confédéral chargé de l'emploi et négociateur FO, redoute notamment une régionalisation du service public de l'emploi.

Clarisse Josselin



## Hôpitaux publics : FO dans la rue pour peser sur le budget 2023

« La mobilisation des militants est excellente. Dans toute la France, ils ont organisé des rassemblements devant les agences régionales de santé, et y ont été reçus », soulignait Didier Birig, secrétaire général de FO-SPS. La fédération organisait le 27 septembre une journée de manifestations avec les autres organisations signataires du Ségur de la santé pour exiger des négociations sur « les conditions de travail, les salaires et les effectifs ». Les trois secrétaires généraux ont été reçus par le cabinet du ministre de la Santé et, le 28 septembre, par les cabinets respectifs des présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat. Objectif : « peser sur la représentation nationale », qui entamera l'examen du budget le 10 octobre, pour améliorer la situation des hospitaliers. « Ils attendent des résultats concrets », pointait le militant.

Élie Hiesse

© F. BLANC



**Pour nos droits,  
construire la mobilisation interprofessionnelle**

## Face à l'inflation, le combat de FO pour intégrer des clauses de revoiture salariale

Le CCN des 21 et 22 septembre a mis en lumière la combativité des négociateurs de la FGTA-FO pour introduire des clauses de revoiture dans les accords salariaux de branche, et les faire vivre. Dans nombre de fédérations, la démarche s'est systématisée face à l'inflation galopante.

En dépit des trois augmentations automatiques du Smic en janvier, mai et août derniers du fait de l'inflation galopante, les salariés de la transformation laitière (industries et coopératives agricoles) n'ont pas vécu de compression de l'échelle des salaires conventionnels. Ils le doivent notamment à la détermination des négociateurs de branche FO, qui ont réussi à intégrer une clause de revoiture dans l'accord salarial signé le 18 janvier. Celle-ci acte l'engagement des partenaires sociaux à négocier les salaires « dans le mois suivant l'augmentation du Smic, si celui-ci devient supérieur au salaire minimum mensuel prévu au niveau 1 échelon 1 ». Une formulation simple mais décisive, comme l'a rappelé, à la tribune du CCN des 21-22 septembre, le secrétaire général de la FGTA-FO Laurent

Rescanières : « Grâce à l'activation de la clause de revoiture, nous avons négocié à deux reprises déjà en 2022 dans cette branche. » Et ce, sur l'ensemble des salaires conventionnels.

### Activer partout les clauses de revoiture, une priorité énoncée lors du CCN

Éviter que la hausse du Smic se traduise par une simple mise en conformité des grilles de salaires, sans réflexion sur les évolutions de carrière, c'est tout l'intérêt de ladite clause. « Jusqu'alors, dans la transformation laitière, les organisations patronales se contentaient de remettre en conformité les salaires conventionnels devenus inférieurs au montant du Smic revalorisé, écrasant la grille, et c'était tout. La clause de

revoiture peut permettre de négocier sur l'ensemble des échelons », précise le secrétaire général de la FGTA. Face à l'inflation galopante, la fédération a fait « une priorité » de l'introduction desdites clauses dans les accords salariaux des soixante-trois branches qu'elle regroupe. Dans bon nombre de fédérations FO (métallurgie, métiers de la pharmacie...), la démarche est déjà systématisée. Pour autant, et de nouveau, le secrétaire général de FO, Frédéric Souillot, a appelé à activer les clauses de revoiture partout – « dans les branches et les entreprises » – à l'occasion du CCN. Lequel a réaffirmé la détermination de l'organisation à accompagner tous les salariés dans leurs revendications de hausse de salaires.

Cette activation, néanmoins, n'est pas une garantie de résultats immédiats. Pour négocier, il faut être deux. Dans la branche des produits alimentaires élaborés (45 000 salariés), la séance de revoiture du 23 septembre a tourné court. « Le patronat avait pour seul objectif de remettre en conformité les six premiers coefficients. 40% des effectifs sont concernés », commente Didier Pieux, secrétaire fédéral chargé du secteur à la FGTA-FO. Lui exigeait une augmentation de 2,01% de la grille, c'est-à-dire concernant tous les salariés. Augmentation qu'il avait obtenue, deux jours plus tôt, dans la branche de la poissonnerie (8 000 salariés), également dans le cadre de l'activation de la clause de revoiture. Mais tout n'est pas joué dans la branche des produits alimentaires élaborés : une nouvelle séance de négociations est prévue le 20 novembre.

Élie Hiesse







# Règlement intérieur et pouvoirs du syndicat

**En matière de recours contre un règlement intérieur, les pouvoirs des syndicats sont limités à des conditions de forme.**

**À** l'occasion de la modification d'un règlement intérieur d'entreprise, un employeur omet de consulter les instances représentatives du personnel.

Un syndicat assigne l'employeur, selon la procédure à jour fixe, en demandant au tribunal, notamment, d'annuler le règlement intérieur.

La cour d'appel de Dijon le déclare irrecevable à agir en contestation de la validité, ou de l'opposabilité aux salariés de l'entreprise, du règlement intérieur en raison de l'irrespect des procédures de consultation des IRP et le déboute de ses demandes en paiement de dommages-intérêts pour le préjudice porté à l'intérêt collectif de la profession.

Le syndicat se pourvoit en cassation au motif que les syndicats professionnels gardent le monopole de la défense des intérêts collectifs de la profession, lesquels sont atteints à chaque fois qu'est méconnue une disposition d'ordre public social, notamment en cas de défaut de réunion, d'information et de consultation des institutions représentatives du personnel lors de l'élaboration du règlement intérieur applicable à la collectivité des salariés d'une entreprise.

La Cour de cassation rejette le pourvoi car selon elle :

- si un « *syndicat est recevable à demander en référé que soit suspendu le règlement intérieur d'une entreprise en raison du défaut d'accomplissement par l'employeur des formalités substantielles tenant à la consultation des institutions représentatives du personnel, en l'absence desquelles le règlement intérieur ne peut être introduit, dès lors que le non-respect de ces formalités porte un préjudice à l'intérêt collectif de la profession qu'il représente;*

- *en revanche, un syndicat n'est pas recevable à demander au tribunal judiciaire, par voie d'action au fond, la nullité de l'ensemble du règlement intérieur ou son inopposabilité à tous les salariés de l'entreprise en raison du défaut d'accomplissement*

## CE QUE DIT LA LOI

**L'article L 1321-4 du Code du travail dispose :**

« *Le règlement intérieur ne peut être introduit qu'après avoir été soumis à l'avis du comité social et économique. (anciennement au moment du litige : "... à l'avis du comité d'entreprise ou, à défaut, des délégués du personnel ainsi que, pour les matières relevant de sa compétence, à l'avis du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail").*

*Le règlement intérieur indique la date de son entrée en vigueur. Cette date doit être postérieure d'un mois à l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité. En même temps qu'il fait l'objet des mesures de publicité, le règlement intérieur, accompagné de l'avis du comité social et économique, est communiqué à l'inspecteur du travail.*

*Ces dispositions s'appliquent également en cas de modification ou de retrait des clauses du règlement intérieur. »*

Parce qu'un salarié averti en vaut deux, n'hésitez plus! Pensez à vous abonner aux *InFOjuridiques*. Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender.

Abonnez-vous :  
<https://frama.link/InFOjuridique>



*par l'employeur des formalités substantielles tenant à la consultation des institutions représentatives du personnel » (Cass. soc., 21 septembre 2022, n°21-10718).*

Secteur juridique

Retrouvez l'actualité du secteur juridique sur : [www.force-ouvriere.fr/secteur-juridique](http://www.force-ouvriere.fr/secteur-juridique)

# En 2022, la Macif a été élue **Marque préférée des Français\***



## Et vous, pourquoi préférez-vous la Macif ?

Pour Mehdi, c'est pour  
ses **prix compétitifs**.

Pour Albert, c'est pour son modèle  
d'assureur mutualiste **sans actionnaire**.

Pour Huguette, c'est pour **la relation  
avec son conseiller**.

Pour Laure, c'est pour **son service client  
basé en France\*\***.



La Macif,  
c'est **vous**.

\* Étude réalisée du 12 au 13 janvier 2022 par La Marque Préférée des Français auprès de 1 022 français, représentatifs de la population française - terrain réalisé par OpinionWay - dans la catégorie « Compagnies d'assurance ».

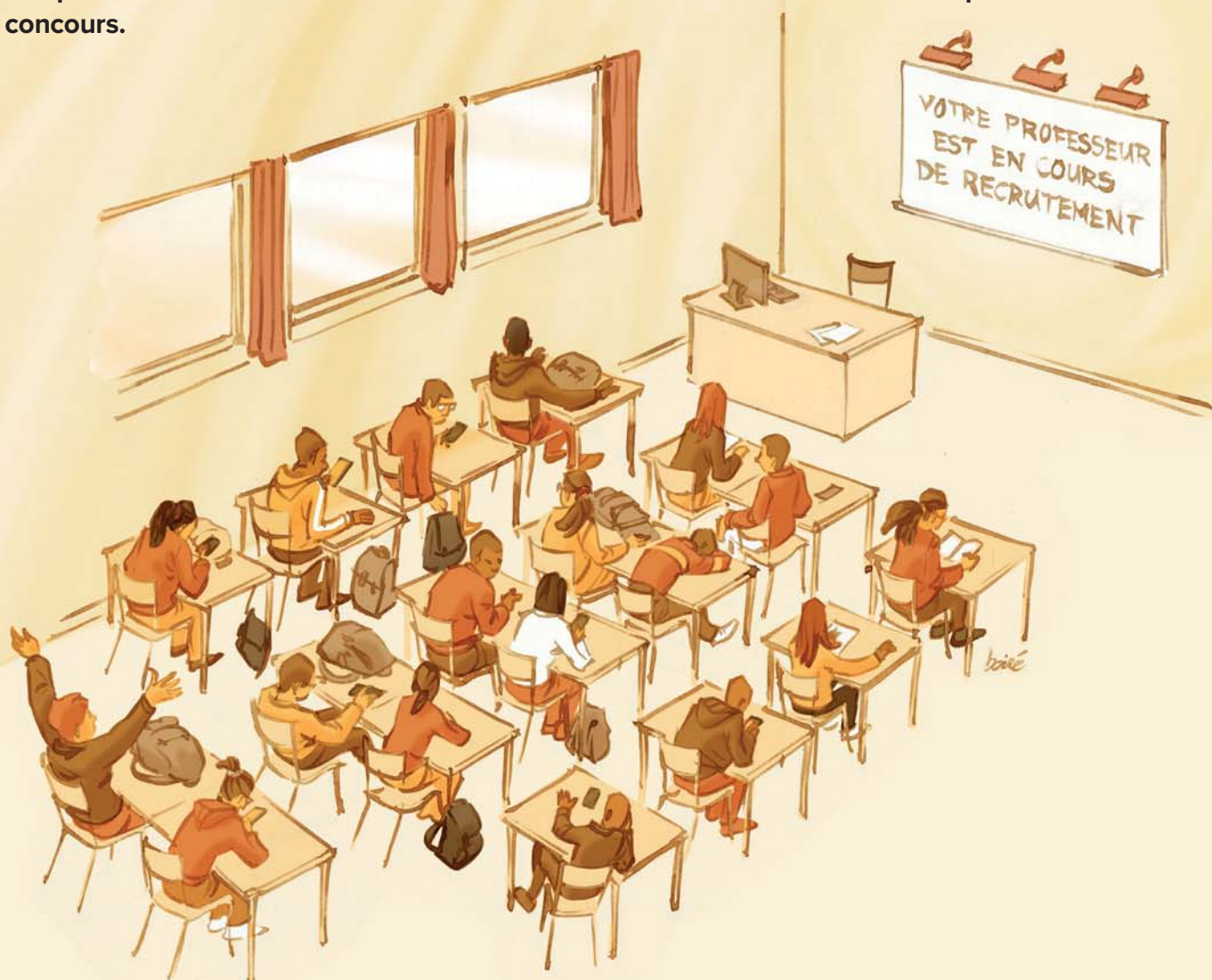
\*\* Certification AFRC Relation Client France. Certificat 95088 délivré à la Macif par Afnor Certification.  
Pour en savoir plus : [relationclientfrance.fr](http://relationclientfrance.fr).

**MACIF** - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances.  
Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.



# Préserver le cadre national de l'école, pour FO c'est fondamental

La rentrée des classes a été marquée par un manque criant de personnels, tant chez les enseignants que sur les postes administratifs. Face à l'urgence de la situation, le gouvernement a recruté des milliers de contractuels. La fédération FNEC FP-FO refuse cette précarisation et revendique l'embauche sous statut de tous les candidats inscrits sur les listes complémentaires aux concours.



Pour la fédération, cette pénurie de personnels s'explique en grande partie par la faiblesse des rémunérations dans l'Éducation nationale. Elle vient de lancer une pétition pour exiger l'augmentation immédiate de tous les salaires.

FO demande aussi l'abandon du chantier de refondation de l'école, qui vise à donner plus d'autonomie aux écoles pour définir leur projet pédagogique. Dans ce contexte, les conditions de travail se dégradent partout. Signe de la profondeur du malaise, même les personnels de direction se sont rassemblés le 15 septembre devant le ministère de l'Éducation nationale.

# Préserver le cadre national de l'é

**E**n cette rentrée scolaire, qui a vu quelque 12 millions d'élèves prendre le chemin des cours, de la maternelle aux formations post-bac, ce sont les personnels qui ont manqué à l'appel, en raison d'une pénurie. Tous les corps de l'Éducation nationale sont concernés, de l'enseignement aux services administratifs.

Du côté des professeurs, environ 4000 postes n'ont pas été pourvus à l'issue des concours 2022. Pour faire face à cette pénurie, le gouvernement, qui avait promis la présence d'un enseignant devant chaque classe à la rentrée, a recruté 4500 contractuels. Dans l'urgence, certaines académies, comme celle de Versailles, n'ont pas hésité à lancer mi-mai des « jobs dating », des

entretiens de trente minutes pour décrocher des contrats d'un an renouvelables. Certains de ces professeurs néophytes n'ont reçu que quatre jours de « formation » avant de se retrouver face aux élèves. Grâce à ce bricolage, le gouvernement estime que la rentrée s'est « bien passée ».

Il n'en est rien, constate la fédération de l'Éducation nationale FNEC FP-FO, qui a organisé une conférence de presse de rentrée le 8 septembre dans ses locaux à Montreuil. « *D'après nos remontées du terrain, il n'y a pas un professeur devant chaque classe, comme l'assure le gouvernement*, a dénoncé Clément Poulet, secrétaire général de la FNEC FP-FO. *Et rien que dans mon département, l'Essonne, 900*

*élèves n'ont pas eu d'affectation en lycée professionnel faute de place. Pour nous, c'est inacceptable.* »

Alors que la situation ne cesse de se dégrader, la fédération dénonce la multiplication d'enseignants contractuels occupant des postes de titulaires, pour certains sans préparation. Ces embauches correspondent à l'esprit de la loi de transformation de la fonction publique de 2019, et leur nombre ne cesse de progresser. Ces contractuels sont désormais au nombre de 35000 selon le ministre de l'Éducation Pap Ndiaye, un chiffre en hausse de 10% pour cette rentrée. Ils représentent 1% des effectifs dans le premier degré, mais de « 6,5% à 8% » dans le second degré.

## Salaires des enseignants : FO redoute un « nouvel enfumage »

**A**ugmenter les salaires immédiatement et pour tous les personnels, telle est la principale revendication de la fédération de l'enseignement FNEC FP-FO. Elle a lancé le 15 septembre une pétition pour demander l'ouverture de négociations dans la fonction publique pour l'amélioration des grilles indiciaires dès 2022. Elle revendique une nouvelle augmentation immédiate de la valeur du point d'indice, *a minima* au niveau de l'inflation, et l'ouverture de discussions pour rattraper les 24% de pouvoir d'achat perdus en vingt ans du fait du gel du point d'indice.

La faiblesse des rémunérations dans l'Éducation nationale explique en grande partie la pénurie de candidats aux concours. Reconnaisant ce manque d'attractivité, Emmanuel Macron avait promis en avril dernier, lors de la campagne pour la présidentielle, une augmentation générale et inconditionnelle de 10% pour tous les enseignants.

Lors d'une conférence de presse organisée le 8 septembre, Clément Poulet, secrétaire général de la FNEC FP-FO, a dit redouter « un nouvel enfumage ».

Dans les faits, cette annonce devrait se traduire essentiellement par l'instauration d'un salaire plancher de 2000 euros net – contre 1640 euros aujourd'hui – pour les enseignants en début de carrière. Et cette promesse ne deviendrait pas réalité avant... septembre 2023.

Aujourd'hui, ce n'est qu'après dix à quinze ans d'ancienneté qu'un enseignant perçoit 2000 euros net hors primes. « *Doit-on s'attendre à un plafonnement du salaire pendant les quinze premières années d'exercice?* », s'inquiète la FNEC FP-FO. Le ministre de l'Éducation, Pap Ndiaye, a laissé entendre le 12 septembre sur France Info que seules les dix premières années de la carrière seraient revalorisées.

### Ouverture de concertations en octobre

Dans un courrier envoyé le 16 septembre à tous les enseignants, le chef de l'État reste également flou. « *Le ministre entamera prochainement les concertations avec les organisations syndicales afin de poursuivre la revalorisation générale de la rémunération des enseignants initiée*

*il y a deux ans*, écrit Emmanuel Macron. *Le salaire des enseignants aura ainsi augmenté d'environ 10% (...).* »

Il confirme aussi l'instauration d'une autre revalorisation salariale, pouvant aller jusqu'à 20%, qui serait cette fois conditionnée à l'acceptation par l'enseignant de nouvelles tâches, comme le suivi individualisé d'élèves. C'est hors de question pour la FNEC FP-FO qui dénonce un « chantage ».

Pour permettre ces augmentations de salaire, le gouvernement s'était glorifié cet été d'une augmentation « historique » du budget de l'Éducation nationale de 3,6 millions d'euros l'an prochain. « *Mais la mise en application de la revalorisation de la valeur du point d'indice des fonctionnaires, de 3,5% au 1<sup>er</sup> juillet, représente déjà près de 2 milliards d'euros, relativise Clément Poulet. S'y ajoutent 400 millions pour les augmentations liées à l'ancienneté. Au final, il ne reste qu'un peu plus d'un milliard d'euros pour les promesses du gouvernement.* » Promesses qui par ailleurs laissent de côté tous les personnels non enseignants de l'Éducation nationale.

C. J.



# École, pour FO c'est fondamental

« Le recrutement de contractuels coûte moins cher »

Le manque criant de personnels concerne aussi les services administratifs où près de 10 000 postes ont été supprimés en quinze ans, indique Philippe Beaufort, secrétaire général du Syndicat national FO des personnels administratifs des services extérieurs de l'Éducation nationale (SPASEEN-FO). « *La division examens et concours est au bord de l'explosion* », témoigne-t-il. Lui aussi constate une arrivée massive de contractuels et revendique le recrutement des personnes inscrites sur les listes complémentaires. « *Des postes sont gelés car le recrutement de contractuels coûte moins cher, ils sont payés au Smic et n'ont pas de déroulement de carrière*, déplore-t-il. *J'ai vu des bureaux entiers de contractuels dans les rectorats. Cela concerne aussi de plus en plus de postes d'intendants [NDLR : les gestionnaires] en établissement scolaire [les EPLE] alors que ces derniers font partie de l'équipe de direction.* »

Face à la catastrophe annoncée, la FNEC FP-FO s'était mobilisée bien avant la rentrée pour exiger l'embauche sous statut de tous les candidats figurant sur les listes complémentaires aux concours. Une telle possibilité n'a été donnée aux recteurs qu'à la fin août. Et malgré ces consignes, la priorité a été donnée à l'embauche de contractuels dans les académies de Lyon et de Saint-Denis de la Réunion. Dénonçant une situation inacceptable, l'ensemble des organisations syndicales ont organisé des rassemblements devant ces rectorats le 7 septembre.

FO exige aussi depuis plusieurs mois l'organisation immédiate de concours exceptionnels à bac + 3 pour permettre la titularisation des contractuels qui le souhaitent. Le gouvernement a cédé, mais



## Préserver le cadre national de l'école, pour FO c'est fondamental

seulement pour le premier degré et avec un concours repoussé au printemps 2023.

### FO refuse la territorialisation de l'école publique

La fédération FO demande aussi l'abrogation de la réforme de masterisation, qui a élevé en 2008 le niveau de recrutement des enseignants de bac + 3 à bac + 5, entraînant un assèchement du nombre de candidats. Elle exige une formation initiale dans le cadre du statut, en tant que fonctionnaire stagiaire. Lors d'une audience le 5 septembre avec la FNEC FP-FO, le ministre s'est dit prêt à en discuter.

La fédération FNEC FP-FO veut aussi faire reculer le gouvernement sur la généralisation à tous les établissements du concept d'« école du futur », expérimentée

depuis un an dans cinquante-neuf écoles de Marseille. Dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR), auquel FO a refusé de prendre part, il a été décidé de revoir l'organisation de l'école et d'en faire un chantier prioritaire, qui doit être lancé dès octobre. « Il revient bien sûr à l'échelon national de fixer les objectifs des programmes (...) mais il appartient désormais au niveau local de choisir les moyens de cette transmission, à travers des méthodes et des projets idoines », écrit Emmanuel Macron dans une lettre adressée le 16 septembre à tous les enseignants. Ainsi, chaque établissement, – école, collège ou lycée – qui le souhaite sera invité à « bâtir un projet qui lui est propre en mettant tout le monde autour de la table, les chefs d'établissement, les directeurs d'école, les enseignants

et toute la communauté éducative, les parents d'élèves, les élèves, les partenaires associatifs ou économiques et les élus des collectivités territoriales ». Des moyens supplémentaires pourront être accordés, à hauteur de 500 millions d'euros, pour soutenir les innovations locales. Et ce, alors que l'école fait face à un manque criant de moyens. « Votre projet, c'est la territorialisation de l'École publique; c'est le contraire de l'École de la République, la même pour tous les élèves du pays; c'est la remise en cause du statut des enseignants fonctionnaires d'État. La FNEC FP-FO ne l'acceptera jamais et demande l'abandon de cette expérimentation », prévient Clément Pouillet dans sa réponse à la lettre présidentielle, publiée le 19 septembre.

Clarisse Josselin

## Conditions de travail : dans le secondaire, la cote d'alerte est dépassée

Jusqu'à 30 élèves par classe! Les grèves dans les collèges et lycées publics, le jour de la rentrée scolaire, n'ont pas surpris. La dégradation des conditions d'accueil et de travail tient en deux chiffres, rappelés par la FNEC FP-FO dans sa lettre à Emmanuel Macron du 19 septembre : 7900 postes d'enseignants y ont été supprimés en cinq ans, alors que les effectifs ont augmenté de... 26400 élèves. Inédite, en revanche, est la mobilisation des personnels d'établissement. Le 15 septembre, le syndicat Indépendance et Direction ID-FO manifestait devant le ministère de l'Éducation nationale pour mettre en lumière leur épuisement face à la surcharge de travail imposée, depuis 2018, par les réformes continues. « Les arrêts maladie se multiplient. Dans l'académie de Lyon, 10% des chefs d'établissement ont dû être remplacés. Le ministère doit agir pour assurer un exercice serein du métier », expliquait Franck Antraccoli, secrétaire général.

En mai, ID-FO, deuxième organisation, a exigé que le CHSCT ministériel se saisisse des conditions de travail.

Refusé. Là encore, rien de surprenant. « Depuis 2018, nos alertes restent lettre morte. La charte de pilotage signée en 2021, et censée mettre en place des garde-fous, n'est pas appliquée », dénonçait le militant FO, pointant « la situation d'insécurité professionnelle et de perte de sens » de « bon nombre de personnels de direction ».

### Dix à douze heures de travail quotidien

En témoignent les résultats de l'enquête initiée en juin par ID-FO auprès des 14400 responsables d'établissement public local d'enseignement (EPL). Parmi les 1507 chefs et chefs adjoints d'établissement ayant répondu (10,5%), 88% dénoncent une « pression temporelle régulière ou permanente ». 70% disent travailler dix à douze heures par jour, 45% le week-end et 25% prendre « moins de cinq semaines de repos annuel ». Et 66% ont des symptômes physiques : mal de dos, migraines... Les équipements techniques ne facilitent pas leurs missions : 55% les jugent « obsolètes ».

Autre point saillant, l'enquête révèle la dégradation des relations avec les « autorités » (administration centrale, services territoriaux). 65% des répondants déclarent ne pas être consultés par les services académiques, 74% avouent « des difficultés à appliquer des consignes perçues comme inappropriées ou contradictoires », et 41% « des difficultés à donner du sens à leur action ». « Les questions posées aux services académiques restent souvent sans réponse : ils n'en savent pas plus que nous », précise Franck Antraccoli. Il met en cause le pilotage devenu très « institutionnel » pour soutenir la transformation vers l'« École de la confiance », laquelle s'accompagne de réformes des structures (services mutualisés).

Reçu par le cabinet du ministre, ID-FO a obtenu l'engagement qu'un groupe de suivi sur la charte de pilotage serait mis en place. Le syndicat demande toujours la création d'un groupe de travail sur les conditions de travail, « sous l'égide du CHSCT ministériel ». « Nous attendons des résultats concrets », prévient Franck Antraccoli qui n'exclut pas d'autres mobilisations.

Élie Hiesse



# DES MOYENS DE PAIEMENT QUI ONT DU SENS



Permettre aux salariés de déjeuner, faciliter l'accès à la culture, aux loisirs, aux services à la personne, et enfin stimuler la cohésion sociale et territoriale, voilà la mission du groupe Up. Inventeur du Chèque Déjeuner, ses titres spéciaux de paiement sont de véritables monnaies sociales, déclinées sous forme de chèques, de cartes ou d'applications mobiles. Elles sont destinées à des publics ciblés et orientent les flux d'argent vers des biens et services à forte utilité sociale.

Ainsi, le groupe Up permet aux entreprises et Comités Sociaux et Économiques (CSE) de proposer des avantages sociaux aux salariés et, aux pouvoirs publics, des aides ciblées aux populations. Son activité favorise le tissu local et, en cette période de crise sanitaire et sociale, soutient la relance de secteurs en difficulté.



## De véritables avantages sociaux

Fondée en 1964 par des militants avec le soutien des partenaires sociaux, la coopérative Chèque Déjeuner avait pour objectif d'améliorer la pause déjeuner en associant l'ensemble des parties prenantes (bénéficiaires, employeurs, restaurants, pouvoirs publics). Rebaptisée groupe Up en 2015, elle permet aujourd'hui à 4 millions de salariés dans 140 000 entreprises ou collectivités de bénéficier de titres-restaurant, l'avantage social préféré des Français\*, qui invitent à la déconnexion, contribuent au lien social et au bien-être des salariés.

Up accompagne aussi les CSE dans leur mission d'action sociale et culturelle avec ses titres cadeau et culture. Pour favoriser l'équilibre de vie des salariés, employeurs et CSE peuvent également financer l'accès aux services à la personne avec le CESU Chèque Domicile (Chèque emploi service universel)... Autant de solutions pour simplifier la vie des bénéficiaires et soutenir l'activité dans les territoires.

## Des aides sociales

Et l'action de la Coopérative va bien au-delà. Le groupe Up produit des Chèque de Services pour plus de 1200 CCAS (Centre communal d'action sociale) et 70 départements. Il s'agit par exemple des titres Alimentation et Hygiène délivrés aux plus démunis pour l'achat de biens de première nécessité. Tous ces titres deviennent progressivement des cartes, plus sûres dans leur utilisation. La carte UpCohesia par exemple a permis de venir en aide à 4 000 foyers à Saint-Martin et Saint-Barthélemy après le passage de l'ouragan Irma. Aujourd'hui, c'est aussi sous cette forme que l'État verse diverses allocations.

## Mobilisée au moment de l'épidémie

Depuis le début de l'épidémie de Covid-19, l'État et les collectivités ont versé au moyen des Chèque de services, près de 2 millions de titres Alimentation et Hygiène à plus de 60 000 personnes sans domicile. À Brest par exemple, 1 400 familles exonérées du paiement des cantines, ou à Bordeaux, des étudiants aidés par le Crous, en ont bénéficié. Up a ainsi mobilisé ses équipes tout en assurant leur sécurité pour produire ces titres sociaux en urgence.

Enfin, le groupe Up a milité en faveur de l'augmentation du plafond d'utilisation des titres-restaurant de 19 à 38 euros et de l'extension de leur usage soir et week-end. Conscient que le secteur souffre, Up a également choisi d'anticiper les règlements des commerçants car ces titres participent aujourd'hui à la relance, au moment où la consommation des touristes et les repas d'affaires sont en nette baisse.

À l'heure de la digitalisation, Up reste donc fidèle à ses valeurs en soutenant la consommation locale, au bénéfice des employeurs, des utilisateurs et des commerçants. Alors que les États européens lancent des plans ambitieux de relance de plusieurs dizaines de milliards d'euros, les solutions proposées par la SCOP (Société Coopérative et Participative) permettent d'orienter l'argent là où il faut.

[www.up.coop](http://www.up.coop)

### ZOOM SUR LES TITRES CADEAU/CULTURE :

- **UpCadhoc**, c'est 780 enseignes, 62 000 points de vente agréés et plus de 10 000 commerces de proximité
- **Chèque Culture**, c'est plus de 8 millions d'utilisateurs, plus de 4 200 clients et plus de 2 000 affiliés
- **Chèque Lire**, c'est plus de 3 500 librairies dans toute la France



\*source : sondage Robert Half

Le groupe Up est partenaire de



Ça fait du bien au quotidien

# Lutte contre le travail forcé : une première étape franchie en Europe

**La Commission européenne a dévoilé un texte visant à interdire la commercialisation de produits issus du travail forcé. Mais les moyens de surveillance et de sanction ne sont guère au rendez-vous.**



C'est un premier pas dans un combat que mène FO depuis longtemps. Le jour du discours sur l'état de l'Union, le 14 septembre, la Commission européenne a dévoilé un texte visant à interdire aux produits issus du travail forcé d'entrer sur le marché européen ou d'être exportés vers des pays tiers. « *On ne peut pas accepter aujourd'hui de mettre sur le marché des produits fabriqués par des enfants, des esclaves, des salariés non rémunérés* », approuve Branislav Rugani, secrétaire confédéral du secteur international de FO.

Quelque vingt-huit millions de personnes sont victimes de travail forcé dans le monde selon l'Organisation internationale du travail (OIT), dont plus de 3,3 millions d'enfants. Pire : cet

esclavagisme moderne tend à augmenter, avec 2,7 millions de victimes supplémentaires recensées en 2021 par

rapport à 2016. Dans 86% des cas ces abus sont perpétrés par le secteur privé et 14% par les États.

## Ce que prône FO

La réaction de l'Europe était donc très attendue. Problème : dans le nouveau projet, les moyens alloués à cette lutte restent très insuffisants et dépendent largement des États membres. « *Il faudrait une surveillance permanente aux frontières et dans les ports, explique Branislav Rugani, et on n'a pas d'autorité compétente assez large pour mener ces enquêtes et pour aller jusque dans les magasins retirer les produits des rayons.* » Le pouvoir coercitif face à ce commerce demeure donc limité. « *Tant qu'il n'y a pas une autorité de justice qui sanctionne, il peut y avoir corruption ou détournement de regard. Les inspections du travail n'ont pas assez de temps à y consacrer.* »

Pour informer le consommateur, FO prône l'adoption d'une étiquette intelligente, un QR code apposé sur les produits et permettant de retracer chaque étape de fabrication. Quant à la défense des victimes, FO est engagée pour une aide aux syndicats des pays concernés à travers la Confédération syndicale internationale (CSI), dont le congrès mondial se tiendra en novembre.

Fanny Darcillon

## Salaires minimaux européens : une directive en attente de ratification

Les députés européens ont voté en faveur d'une directive sur les salaires minimaux dans l'Union. Le texte vise à rendre plus « adéquats » ces derniers, par exemple en fonction de l'inflation, et à favoriser les négociations collectives. « *On a passé une étape et on est satisfaits, expose Branislav Rugani. Pas tellement pour nous-mêmes, car la France n'est pas si mal lotie, mais pour les autres pays. Le salaire minimum ne peut pas être le même partout en Europe, mais il faut qu'on puisse partout vivre dignement avec.* » Prochaine étape : la ratification de la directive par le Conseil de l'UE. FO compte se battre pour améliorer le texte, notamment pour que les négociations salariales soient basées non seulement sur l'inflation, mais aussi sur les bénéfices de l'entreprise.

F. D.



# En annulant les élections professionnelles d'Orpea, la justice donne raison à FO

**C'est une première victoire judiciaire contre Orpea : le tribunal de proximité de Puteaux vient d'annuler les élections professionnelles de 2019 après la plainte de trois syndicats dont FO. Une enquête avait mis en lumière des pratiques de favoritisme bénéficiant à Arc-en-ciel, le syndicat « maison ».**

« **L**a justice nous a donné gain de cause », se réjouit Franck Houlgatte, secrétaire général de l'UNSFO, l'Union nationale de la Santé privée FO. Le 12 septembre, le tribunal de proximité de Puteaux a donné raison aux trois centrales syndicales, dont FO, qui

avaient assigné en justice Orpea, leader sur le marché des Ehpad privés. Le scandale Orpea était né en janvier dernier lors de la publication du livre *Les Fossoyeurs*, du journaliste Victor Castanet, qui avait mis en lumière des pratiques favorisant Arc-en-ciel, un syndicat « maison », au détriment des autres organisations syndicales, notamment FO, qualifiée de « rouge », précise l'UNSFO. En juin 2019, les élections professionnelles au CSE s'étaient distinguées par de nombreuses irrégularités décrites depuis dans l'enquête. Le syndicat maison avait obtenu 24 sièges sur 35.

## Nouvelles élections : pour FO, l'objectif de la représentativité

La justice a donné raison aux syndicats qui avaient porté plainte en demandant l'annulation du scrutin. Il faudra donc refaire des élections. Dans

une déclaration transmise à l'AFP, Orpea a indiqué qu'il entendait « naturellement se conformer à cette décision », et promet d'organiser « dès que possible » de nouvelles élections. Pour FO, l'objectif est « de se réimplanter dans les 350 établissements que compte Orpea, après en avoir été éjecté », explique Franck Houlgatte. « Il nous faut atteindre la représentativité en faisant le plus gros score possible. Nous ne pouvons rester en retrait alors que le groupe compte un millier de salariés. » Les revendications de FO seront les mêmes que celles portées au niveau de l'ensemble des Ehpad privés : « Nous revendiquons l'amélioration des rémunérations et des conditions de travail, le recrutement d'effectifs supplémentaires et la reconnaissance des diplômés », énumère Franck Houlgatte.

Chloé Bouvier

## Chambres de métiers : des négociations en vue



À Paris, environ cent cinquante personnels des chambres de métiers et de l'artisanat ont manifesté devant CMA France le 15 septembre, à l'appel de la Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière. Il s'agissait d'attirer l'attention sur leurs salaires, bloqués depuis près de douze ans. Des actions ont aussi été organisées en Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Alsace, Auvergne-Rhône-Alpes et Guyane.

## La revendication de la hausse du point d'indice

Les représentants de la FEC-FO, reçus par CMA France, ont obtenu la programmation d'une

commission paritaire nationale (CPN), qui devait se tenir le 27 septembre, centrée sur la revalorisation du point d'indice des personnels de ces établissements. « En moyenne, les employés et techniciens sont rémunérés 13% de moins que sur le marché général du travail, souligne Sylvie Testi, responsable FO des agents des chambres de métiers et de l'artisanat. Quant aux cadres, leur fiche de paye accuse un décrochage de -20%. »

En juillet dernier, FO, qui n'était pas représentatif auparavant, a recueilli 20,57% des suffrages exprimés aux élections professionnelles, occupant ainsi la deuxième position parmi les organisations syndicales des CMA. Ce score lui permettra d'être présent et de peser dans les décisions de la CPN.

Sandra Déraillot

# Worldline : grève pour la hausse des salaires

Depuis le 6 septembre, les salariés de Worldline sont en grève. FO, membre de l'intersyndicale, exige des augmentations franches de salaires et un intéressement plus juste, alors que l'entreprise affiche de bons résultats. Une mobilisation inédite.

Un groupe en forme, mais des salaires qui ne suivent pas. Chez les 4 000 salariés français de Worldline, spécialisé dans les solutions de paiement numérique, la colère monte. Fait rare, à l'initiative d'une intersyndicale dont fait partie FO, le personnel est en grève depuis le 6 septembre pour obtenir une hausse significative des rémunérations. L'entreprise annonce une croissance de 12,6% au premier semestre 2022. Et, selon l'intersyndicale, elle a réalisé une marge de 25% en 2021. Des gains qui ne profitent pas aux salariés. « Nous demandons une augmentation de 150 euros brut pour chacun, pour couvrir l'inflation » explique Pascal Régnier, DSC FO de Worldline. Lors des NAO de 2022, « la direction nous proposait tout juste 40 euros d'augmentation par



salarié! ». Avec trois autres syndicats, FO a refusé de signer cet accord au rabais. Et décidé d'une grève perlée sur les six sites de l'entreprise. Devant les locaux près de Lille, à Rennes, Lyon ou Marseille, les salariés manifestent chaque mardi après-midi. FO annonçait 1000 grévistes le 6 septembre, 700 la semaine suivante. Le mouvement est parti pour durer car « le ressentiment grandit », selon le syndicaliste.

## Des réponses insuffisantes

Alors que l'entreprise est gênée par les effets de cette grève sur son image, la DRH de Worldline a eu un entretien avec les syndicats le 12 septembre. Mais les maigres propositions ont attisé le feu. Dans un mail envoyé le lendemain,

elle juge impossible de répondre aux revendications salariales. L'entreprise propose seulement une prime annuelle « exceptionnelle de 200 euros net » par salarié. « On ne s'en contentera pas », prévient Pascal Régnier. La direction se dit prête à rouvrir, au printemps prochain, des négociations sur l'intéressement, autre pomme de discorde. Le précédent accord (en moyenne 2 000 euros sur l'exercice 2022) a été retoqué par les syndicats, dont FO. « Nous ne voulons pas d'un intéressement proportionnel aux salaires, qui pénalise les employés », justifie Pascal Régnier. FO demande 2 500 euros pour tous les salariés, quel que soit leur grade. Dans son courriel, Worldline dit « étudier » une prime de compensation pour 2022. Trop évasif...

Ariane Dupré

# Air France : après un gel de deux ans, un geste sur les salaires

Alors que des négociations annuelles obligatoires sont prévues en mai 2023, la direction d'Air France a annoncé deux mesures. D'abord, des augmentations successives : 2% en novembre 2022, puis 2,5% en février 2023. Elles seront complétées par une prime visant à ce qu'aucune augmentation ne soit inférieure à 130 euros : tous les salaires de référence, hors ancienneté, en dessous de 2 880 euros bénéficieront de ce complément. « Et ce

n'est pas négligeable, surtout au regard du surendettement de l'entreprise », précise Christophe Mallogi, secrétaire général de FO-Air France, premier syndicat du groupe.

Pour un salaire de 1 800 euros, l'augmentation mensuelle cumulée atteindra 7,22%. Sur les douze derniers mois, l'inflation est à 5,9%; elle pourrait grimper à 6,5% en décembre (Insee).

Enfin, la direction a annoncé une prime exceptionnelle de 1 000 euros,

versée mi-octobre à tous les salariés au prorata du temps de travail. Elle s'est aussi engagée sur une augmentation d'au moins 0,5% lors des NAO 2023. « D'ici là, nous nous positionnerons selon divers facteurs », annonce Christophe Mallogi. Il faudra voir si le bouclier énergétique fonctionne, l'évolution de la crise et de la situation économique d'Air France. »

Sandra Déraillot



# Salaires dans l'énergie : FO appelle à une journée de « mobilisation forte »

Si les négociateurs FO ont obtenu des avancées le 22 septembre pour les mesures salariales 2022-2023, le compte n'y est toujours pas. Pour peser dans le rapport de force, FO appelle les salariés à débrayer début octobre lors de la prochaine CPPNI.

À ce jour, la date de la troisième séance de négociations salariales 2022-2023 dans les industries électriques et gazières n'est pas confirmée (les 5 et 6 octobre sont en balance). Mais FO-Énergie et Mines, dans le cadre de l'interfédérale, appelle déjà les 135 800 agents à une journée de « mobilisation forte » à l'occasion de cette CPPNI (Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation) début octobre. « Les employeurs restent dans un déni des conséquences de l'inflation sur le pouvoir d'achat des agents. Leurs propositions restent très en deçà des attentes », dénonce Alain André, secrétaire général de FO-Énergie et Mines, qui exige une « véritable

revalorisation du SNB [salaire national de base NDLR] ». Alors que, selon l'Insee, l'inflation pourrait atteindre 6,5% en décembre sur un an et resterait ensuite élevée, les organisations patronales ont proposé, le 22 septembre, une hausse du SNB portée à 1,5%. En réaction, des mouvements en entreprise ont été annoncés. Chez EDF SA, FO, dans le cadre de l'intersyndicale, appelle les salariés à la grève dès le 28 septembre.

**Des propositions « insuffisantes » et conditionnées**

Il faut dire que les mesures salariales de branche 2021-2022 ont déjà déçu.

Si au printemps FO et l'interfédérale ont obtenu la réouverture des négociations, leur revendication d'une revalorisation du SNB d'au moins 5% n'a pas été entendue. Avant l'été, les organisations patronales ont décidé, unilatéralement, d'augmenter le SNB de 1% en en différant l'entrée en application au 1<sup>er</sup> octobre. Une mesure présentée comme un complément à la hausse de 0,3% du SNB au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Aujourd'hui, le compte n'y est pas plus. « Seule une augmentation significative du SNB, mesure pérenne concernant tous les personnels, peut pallier la perte de pouvoir d'achat », souligne le militant FO, qui alerte sur la « stratégie d'affichage du patronat ». Le 22 septembre, il a mis sur la table un taux d'avancements individuels au choix (AIC) de 0,9%, une mesure de grille qui entraînerait un gain annuel de 800 euros brut par salarié et, enfin, une application anticipée (au 1<sup>er</sup> juillet) de la hausse de 1% du SNB. Mais à condition qu'un accord soit conclu sur ces bases!

Élie Hiesse

## Le Mans : grève des transports pour une réorganisation humaine du travail

Le 30 septembre sera un jour de colère dans les transports publics du Mans (Sarthe). Les 650 salariés de la Setram (bus et tramways), où FO a recueilli 32% des suffrages aux dernières élections, sont appelés à faire grève ou à débrayer pour défendre leurs conditions de travail, en forte dégradation depuis des années. En cause principalement, le sous-effectif dû à l'absentéisme grandissant, explique Bruno Peltier, délégué FO dans l'entreprise. « On a eu des pics à 12% ou 14% d'absentéisme, contre 5% ou 6% normalement. »

**FO-Transports appelle à une semaine d'actions en octobre**

Le militant demande « une réorganisation des circuits qui adapte le travail à l'homme, que les salariés

aient les moyens de leurs objectifs ». Horaires difficiles, temps de parcours intenable, pauses qui sautent, incivilités, solitude : face aux difficultés du métier et, surtout, de son organisation par la hiérarchie, le mal-être augmente à la Setram. Les salaires n'y sont pourtant pas parmi les pires : « Des jeunes qui touchent 1650 euros net et qui partent ? Quelque chose ne va pas », appuie Bruno Peltier. Un conflit de plus dans un secteur des transports en crise : la Fédération FO des Transports et de la Logistique (FO-UNCP) appelle à une semaine de mobilisation nationale du 17 au 23 octobre, pour les salaires et contre la dégradation des conditions de travail.

Fanny Darcillon



© GILLES ROLLE/REA



L'URIF-FO a organisé un meeting de rentrée le 15 septembre à Paris, en présence du secrétaire général de la confédération et de représentants de plusieurs fédérations. L'objectif était de rassembler les forces du public et du privé pour mener des campagnes électorales majeures ces prochains mois.

C'est sous la verrière de la magnifique salle Ambroise-Croizat de la Bourse du travail de Paris que plusieurs centaines de camarades FO se sont rassemblés, le 15 septembre, pour le meeting de rentrée de l'Union régionale d'Île-de-France URIF-FO. Ce rendez-vous militant visait avant tout à organiser les campagnes pour les élections majeures à venir d'ici la fin de l'année : dans la fonction publique, chez les cheminots, dans les offices HLM, ainsi que les élections CSE. Pour gagner, tous les camarades présents à la tribune, issus du public comme du privé, se sont montrés combattifs et déterminés.

Pour la fédération FO des Cheminots, l'objectif de ces élections est de retrouver la représentativité au niveau national. « Malgré notre non-représentativité, nous n'avons jamais lâché sur nos revendications », a affirmé Philippe Herbeck, secrétaire général de FO-Cheminots. Ces dernières années, nous avons subi plusieurs réformes qui ont abouti à l'ouverture [du transport par rail, NDLR] à la concurrence et à la casse du statut et des métiers. Le résultat, c'est moins de trains et la hausse du prix du billet pour les usagers. C'est ensemble que nous devons mener la bataille. »

Pascal Lagrue, secrétaire confédéral chargé du développement et président de l'Association FO des consommateurs (AFOC), a rappelé l'importance des élections HLM, où les locataires sont appelés à élire leurs représentants au sein des conseils d'administration des organismes. L'AFOC, qui présente des candidats pour FO, avait conforté sa troisième place à l'issue du précédent scrutin.

### Construire un maximum de listes

Dans la fonction publique, FO avait remporté, lors des élections de 2018, la première place à l'État, la deuxième place dans l'hospitalière et la troisième place chez les territoriaux. « L'objectif pour ces élections est bien de gagner des places et de l'audience », a insisté Frédéric Souillot.

Pour Clément Pouillet, secrétaire général de la fédération FNEC FP-FO, le gouvernement craint la riposte des salariés. « C'est pourquoi nous devons construire un maximum de listes pour renforcer nos syndicats FO, les seuls [sur le terrain, NDLR] à défendre réellement les salaires, les statuts, les conditions de travail et nos retraites », a-t-il lancé. Dans son secteur,

quelque 600 scrutins sont organisés et les syndicats sont mobilisés depuis la rentrée.

Les élections CSE se poursuivent aussi dans les entreprises du privé. Françoise Chazaud, secrétaire générale de la Fasap-FO, a ainsi salué deux implantations réussies récemment dans des théâtres parisiens, à la Gaité Lyrique et au Théâtre de la Ville.

Lors d'élections, l'une des difficultés pour les syndicats est de réussir à déposer des listes complètes partout. « Nous devons réussir [toutes, NDLR] ces élections, mais pour qu'on puisse voter pour nous, pour être écoutés et faire entendre nos revendications, il faut des candidats », a souligné Frédéric Souillot. Là où FO est présent, nous faisons en moyenne 25,4% des voix. »

Hausse immédiate des salaires, des minima sociaux et des pensions de retraite, lutte contre les réformes de l'Assurance chômage et des retraites, ou encore défense du service public... Autant de revendications, rappelées par Gabriel Gaudy, secrétaire général de l'URIF-FO, à porter durant les campagnes électorales. « Notre organisation est aujourd'hui en ordre de bataille pour aller dans ces combats », a-t-il lancé.

Clarisse Josselin



# Défendre les agents et les usagers

**Gagner les élections signifie pouvoir mieux encore protéger les agents mais aussi les usagers des services publics. Exemple de cette double préoccupation avec FO-Agriculture, qui dans les SIVEPs a fait aboutir des revendications directement liées à la sécurité des consommateurs.**

La menace d'une grève à l'initiative de FO-Agriculture à partir du 28 septembre dans trois services d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (SIVEPs) a fait mouche. Le 27 septembre, l'Union FO a obtenu du ministère et de la DRAAF (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) des Hauts-de-France une réponse positive à ses revendications. Le préavis concernait les SIVEPs de Boulogne-sur-Mer, Calais et Dunkerque, chargés, comme d'autres en France, de l'application de la réglementation européenne relative aux modalités d'importation des animaux, des végétaux et de leurs produits, ou encore de gérer les alertes européennes... Autant dire que ces services, tels que trois des Hauts-de-France créés depuis le Brexit (1<sup>er</sup> janvier 2021), sont essentiels pour garantir la sécurité sanitaire des produits alimentaires importés. Or, souligne FO, si les personnels (deux cents agents, inspecteurs et vétérinaires) « ont su démontrer

leurs compétences pour assurer la fluidité du trafic, de jour comme de nuit et ceci 365 jours par an », leurs droits étaient attaqués via une modification des cycles de travail. FO s'y était opposée lors de deux comités techniques ministériels.

## Fatigue des agents = danger

L'objectif de l'administration, s'insurge Stéphane Touzet, secrétaire général adjoint de FO-Agriculture, « était de faire ainsi des économies ». À Boulogne, les agents perdaient 6,5 jours d'ARTT et les deux jours de repos glissants octroyés allaient être « choisis par l'employeur! ». Au menu encore : davantage de samedis travaillés et par cette nouvelle organisation, la perte des rémunérations de nuit, tout

comme à Calais et Dunkerque. Aucune compensation salariale ni récupération en jours de repos n'avaient été pensées. FO, qui a condamné cette banalisation du travail les week-ends et jours fériés, a pointé un danger inhérent à la fatigue des agents. « Si les collègues ne sont pas en situation de bien faire leur boulot, il est à craindre que des choses passent alors qu'elles ne le devraient pas. » Le combat engagé avait donc « tout à voir avec la protection des consommateurs! ». Les agents ont obtenu, entre autres, la pose de congés à la vacation, des garanties financières en cas de recul du nombre de nuits travaillées, l'amélioration des locaux à Boulogne... Et l'octroi effectif, à tous, enfin, des titres-restaurant!

Valérie Forgeront

## Gestion de la PAC : une régionalisation partielle à hauts risques

L'État se déleste d'une partie de la gestion des aides relevant de la PAC (politique agricole commune). La programmation 2023-2027 du Feader, le fonds européen agricole pour le développement rural, prévoit le transfert au 1<sup>er</sup> janvier de 385 emplois temps plein du ministère de l'Agriculture vers les conseils régionaux. FO-Agriculture s'élève contre les conditions de transfert faites aux agents : le maintien de leur rémunération n'est pas garanti dans le temps et des régions déploient déjà leurs exigences quant à la localisation des postes. FO pointe aussi les conséquences de la perte de compétence de l'État dans le contrôle et le versement des aides. Les agriculteurs risquent d'être pénalisés et en cas d'erreurs dans les versements, l'État, « donc les contribuables », souligne FO, devra rembourser à l'Europe des sommes colossales.

V. F.



© C. BOISSEAU/LAVIEREA

## Ils nous ont quittés

### Claude Pitous



**N**ous avons la tristesse de vous informer du décès le 4 septembre, à l'âge de 86 ans, de notre camarade Claude Pitous, membre du bureau confédéral de 1982 à 1989.

Né en 1936 à Agen (Lot-et-Garonne), Claude réussit son concours d'admission aux PTT et fut affecté, après son service militaire, à Lille (Nord) puis à Argentan dans l'Orne. D'abord secrétaire fédéral départemental de l'Orne pour la Fédération FO des PTT, il est élu secrétaire général adjoint en 1974 avant d'accéder au poste de secrétaire général de la Fédération FO des PTT en 1978. Membre de la commission exécutive confédérale à partir de 1979, il entre au bureau confédéral en janvier

1982 et est chargé des outre-mer, du secteur public et de la décentralisation, puis du CFMS. Il est membre du Conseil supérieur de la fonction publique, du Conseil supérieur des PTT et siège au Conseil économique et social.

Candidat à la succession d'André Bergeron au poste de secrétaire général de la confédération en 1989, il est battu par Marc Blondel. Il quitte alors le bureau confédéral et est ensuite nommé inspecteur général du travail.

La confédération salue ce militant fidèle, dévoué à notre organisation syndicale et à la défense des salariés. Elle apporte à sa fédération, à tous ses camarades et à sa famille toute son amitié et tout son soutien.

### Yoann Mahoudeau



**C'**est avec une immense tristesse que nous avons appris le décès, à la suite d'une longue maladie, de notre camarade Yoann Mahoudeau, le 7 juin dernier, à l'âge de 69 ans. Éducateur spécialisé dans le secteur de l'action sociale, Yoann a été secrétaire général de l'union départementale FO du Loir-et-Cher de 1986 à 2008. Il a aussi été membre de la commission des conflits confédérale de 1989 à 1996 et également trésorier de la fédération de l'Action sociale, FNAS-FO, de 2009 à 2016. Lui rendant hommage, la fédération rappelait son parcours militant riche d'expériences. Ancien moniteur d'atelier deuxième classe au CAT « Le Cèdre » de l'association pour la sauvegarde des infirmes mentaux, Action et Technique de Villers-Cotterêts dans

l'Aisne, Yoann fut mis à disposition auprès de la FNAS entre 1988 et 2016. Il était entré au bureau fédéral au neuvième congrès de la FNAS-FO en 1986. À partir de 1990 il devient trésorier fédéral adjoint, puis trésorier général de la fédération de 2009 à 2016. Il sera par ailleurs aussi chargé de la section fédérale des retraités et négociateur à la CCNT65. Yoann a apporté à la fédération son expérience de secrétaire général de l'union départementale du Loir-et-Cher, ainsi que ses solides relations avec les partenaires mutualistes dont la MACIF.

La confédération, apportant à tous ses camarades et à sa famille toute son amitié et tout son soutien, a salué ce militant fidèle, dévoué à notre organisation syndicale et à la défense des salariés.



**Emmanuel Baudin, nouveau secrétaire général de la FAGE-FO**

**« L'objectif c'est le développement de la fédération »**

Élu secrétaire général de la Fédération FO de l'Administration générale de l'État lors du XXVII<sup>e</sup> congrès, qui se tenait du 5 au 8 septembre dans la Vienne, Emmanuel Baudin compte œuvrer comme il l'a toujours fait : en rassembleur.

**À** 46 ans, ce militant issu du secteur de la pénitentiaire est déjà bien connu à la FAGE puisqu'il en a été le secrétaire adjoint pendant quatre ans. Il était aussi secrétaire général de FO-Justice et président de l'Union FO-Justice, deux structures syndicales complémentaires créées en octobre 2021, regroupant tous les syndicats FO du secteur de la justice (pénitentiaires, greffiers, magistrats, directeurs de prison, ...). Une structure « qui parle d'une même voix », explique Emmanuel Baudin, qui a particulièrement contribué à la mettre sur pied. Natif de Valognes, en Normandie, Emmanuel est un rassembleur et il l'a déjà prouvé depuis vingt ans dans ses activités syndicales. Titulaire d'un BTS de comptabilité, mais n'ayant « jamais exercé dans cette spécialité », il découvre l'engagement syndical, à FO, quasiment à son entrée dans la fonction publique. Après avoir effectué des petits boulots, tels que surveillant d'internat ou encore, qui s'en douterait, avoir travaillé en discothèque, Emmanuel, désormais père de trois enfants, est reçu au seul concours qu'il passe en 2002 : celui de la pénitentiaire. Direction Agen pour neuf mois d'école. Son premier poste de surveillant, agent de catégorie C, sera à la prison de Saint-Maur dans l'Indre. Suivra, en 2007, l'établissement d'Argentan, dans l'Orne, où il est muté. Mais déjà en 2003, à la faveur de sa rencontre avec l'équipe FO de Saint-Maur, il avait pris sa carte d'adhésion. « Le côté apolitique de FO m'a plu, le fait de défendre l'intérêt général... À FO, on est aussi les seuls à défendre l'ensemble des personnels de la pénitentiaire. »

**Une fédération riche de sa diversité**

À Argentan, il s'investit dans le syndicat local et en devient le

secrétaire. « Je découvre la difficulté de convaincre, de faire bouger les lignes, de changer les mentalités! », sourit-il. Mais pas question de baisser les bras. Il devient même secrétaire général adjoint à l'Union FO de la Direction interrégionale des services pénitentiaires-Rennes-Grand-Ouest. « Plus on a de mandats, plus on peut interpellier la hiérarchie, rassembler les personnels. On n'a pas le droit de grève, mais on a fait des mouvements, construit le rapport de force » face à l'administration, souligne-t-il. Son engagement l'amènera à être le secrétaire général de FO-Pénitentiaires, personnels de surveillance, syndicat national qui détient la première place dans le secteur. « On a obtenu une réforme statutaire mise en

place en février dernier », se réjouit-il, et « on vise à obtenir la catégorie B pour le corps d'encadrement et pour le commandement, la catégorie A. Il en va de l'attractivité ». Désormais à la tête de la FAGE, il affiche déjà sa devise : « Plus on est nombreux, plus on est forts ». Par ses syndicats venant de plusieurs secteurs (agriculture, justice, emploi, etc.) la fédération est « riche de sa diversité. Il faut aider ses syndicats à se développer, à trouver des ponts entre eux, à travailler en confiance, dans l'intérêt collectif ». Pour Emmanuel Baudin, l'axe doit être de « développer » la FAGE-FO, ce qui passe notamment par « l'amélioration de sa communication, la création d'un pôle juridique, la formation »,... Ce qui passe aussi par de bons scores lors des élections de décembre dans la fonction publique. À la fédé, dans ses syndicats, les préparatifs, dont les constitutions de listes, vont déjà bon train.

Valérie Forgeront



© F. BLANC

# Disponible

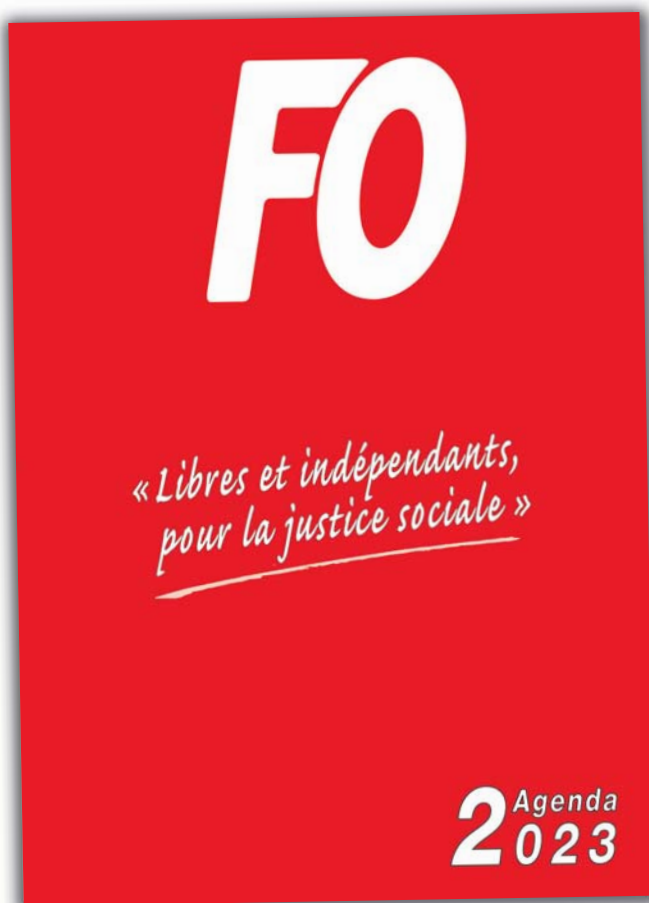
## 3 formats\*



Agenda poche : 1,90 €  
\* format : 90 x 168 mm



Agenda médium : 10 €  
\* format : 165 x 240 mm



Agenda bureau : 16,90 €  
\* format : 210 x 297 mm

Dans l'**agenda 2023** vous trouverez :

Les coordonnées des Unions départementales, des Fédérations, des Organisations FO, un planning annuel, un plan de Métro en couleurs, un atlas en couleurs et bien d'autres adresses utiles.

Passez commande  
auprès des délégués **FO**